

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 22 juillet 2024

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme SCARCELLA Marianne, M. Jean-Jacques SIBILLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Françoise GROSS, Mme MICAND Frédérique

OBJET : SOUTIEN D'URGENCE A LA VALLEE DU VENEON

Madame le Maire explique que les 20 et 21 juin 2024, plusieurs hameaux situés sur les communes de St-Christophe-en-Oisans et des Deux Alpes ont été impactés par des crues torrentielles de la rivière torrentielle du Vénéon et de ses affluents, en particulier du torrent des Étançons à la Bérarde.

Ces crues ont causé de nombreux dégâts nécessitant l'évacuation de près de 110 personnes environ notamment sur les hameaux de la Bérarde. Plus en aval, au niveau de Plan du Lac et de Bourg d'Arud des dégâts sur les réseaux et infrastructures (routes, ponts,...) ont été constatés. Au total, trois campings et un gîte ont été évacués par anticipation, en partie la veille des événements au vu des conditions météorologiques annoncées.

Sur la commune de St Christophe en Oisans, le hameau de la Bérarde, haut-lieu de l'alpinisme, a été dévasté par les laves torrentielles, avec de nombreux bâtiments ensevelis. La Maison de la Montagne, bâtiment communal abritant le bureau d'information touristique (BIT) de la Bérarde, ainsi que le bureau des guides, le Parc national des Écrins, le secours en montagne et l'auberge de la Meije, est également fortement endommagée, tout comme le camping de la Bérarde. Aux Étages, de nombreuses maisons sont impactées également. Les infrastructures communales touchées sont le pont communal, la route communale, les parkings et le bâtiment communal « ancienne école ». A Plan du Lac, ont a minima été impactés : le gîte (infrastructure communale), le départ de la via ferrata, les parkings et parcs à moutons.

Sur la commune des Deux Alpes (versant Venosc), à Bourg d'Arud et l'Alleau, la piscine est détruite, tout comme le parking de l'Alleau et plusieurs réseaux. L'accès routier à la Danchère, les Escalons, les Gauchoirs est coupé jusqu'à nouvel ordre, du fait d'une interdiction de circulation des véhicules sur le pont de la Danchère.

La route RD530, unique accès aux communes de Venosc (Les Deux Alpes) et Saint-Christophe-en-Oisans, a été fortement impactée à de nombreux endroits (aval de Venosc, Plan du Lac, Champhorent, Les Étages, La Bérarde). Les services du Département ont consolidé une piste provisoire avec un balisage de sécurité en lieu et place des sections fortement endommagées afin de désenclaver les villages de Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans et tous leurs hameaux. Le Département, en responsabilité et en concertation étroite avec la préfecture, ne rouvrira pas la RD530 aux personnes extérieures à la vallée du Vénéon tant que les travaux de reconstruction d'une plateforme routière stable ne seront pas finalisés. Seuls sont habilités à circuler les secours, les riverains et les entreprises (qui travaillent sur le chantier ou qui alimentent les villages en amont).

En termes d'infrastructures de circulation, 2 km de voie verte ont été détruits, tout comme 7 km de sentiers PDIPR.

Les infrastructures de l'assainissement, de l'eau, d'électricité et de télécommunication ont été également très impactées par la crue. 4 km de réseaux d'assainissement ont été détruits sur le secteur, comme des conduites d'alimentation en eau potable. Les réseaux électriques ont été touchés, comme ceux de télécommunication (fibre, antenne TNT...).

Des dispositifs de collecte des déchets ont été endommagés.

Enfin, d'un point de vue socio-économique, c'est toute la vallée du Vénéon qui est impactée, avec la fermeture de la RD530 sur plusieurs mois, couvrant l'ensemble de la saison estivale. Certaines entreprises de la vallée ont été touchées par des pertes matérielles, mais l'ensemble des entreprises de la vallée du Vénéon sont concernées par des pertes économiques importantes. Des diagnostics se poursuivent pour estimer la perte en chiffre d'affaires et en nombre d'emplois.

Afin de soutenir la commune de Saint Christophe en Oisans, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de **500 €** à la cette commune. Un virement bancaire sera effectué.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise	ABS		0		
MICAND	Frédérique	ABS		0		
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL			7	7		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT

